

## NORMES MINIMALES POUR L'AUTO-EVALUATION DES ECOLES

### CONSIDERATIONS GENERALES DU SER

Quelle que soit l'idéologie à laquelle on se réfère en matière de réforme, la capacité d'effectuer un travail de développement efficace est devenue une véritable exigence.

Jusqu'à ce jour, seule une évaluation externe tente de rendre compte de la qualité du système scolaire. Il s'agit, dans la plupart des cas, de l'intervention de l'inspecteur scolaire.

Des changements qui s'opèrent dans le monde découlent des obligations d'adaptation dans le domaine de l'enseignement et de l'évaluation.

Les enseignantes et les enseignants doivent de plus en plus s'expliquer, justifier leurs actes, faire un rapport sur les moyens qu'ils utilisent, sur les résultats qu'ils obtiennent, se soumettre à un contrôle, rendre compte de leur travail.

A usage strictement interne à la profession, le code de déontologie des enseignantes et des enseignants romands est apparu. Sur le plan de l'éthique, celui-ci représente un outil utile et nécessaire.

Aujourd'hui, la tendance à faire de l'auto-évaluation une « obligation légale » à laquelle les écoles doivent se soumettre est particulièrement présente aux niveaux tertiaire, secondaire II et dans le domaine de la formation professionnelle. Cette dernière étant régulièrement soumise aux labels de qualité définis par les normes ISO des industries et de l'économie.

Indépendamment de la question encore controversée du rapport entre auto-évaluation et évaluation externe, le point de vue qui prévaut aujourd'hui est que *l'auto-évaluation est un élément indispensable du développement de la qualité et qu'elle peut être aussi une démarche bénéfique, vu la nécessité de rendre des comptes et de se justifier.*

Dans son programme de travail 2001, la CDIP a décidé d'émettre des « recommandations concernant des procédures standards d'auto-évaluation » sur proposition d'un groupe de réflexion informel animé par Anton Strittmatter, de la section de LCH.

Le SER ne s'exprime pas sur chaque norme présentée.

Le cadre fixé par ces dernières lui paraît lourd et exagérément administratif. L'association romande des enseignants craint que la meilleure intention possible des gouvernements et/ou des enseignants ne résiste pas à toutes ces contingences de gestion.

### **En regard de ce qui est proposé, le SER se positionne comme suit :**

Prioritairement, le SER fait remarquer que le processus d'auto-évaluation proposé part du principe que les enseignantes et les enseignants de tous les établissements scolaires travaillent en équipe. Or, cela est une grave erreur d'appréciation. Actuellement, rares sont les écoles où les praticiens vivent selon les règles de culture d'établissement. Il est temps de cesser de jouer à l'autruche et de se cacher la réalité du terrain. On ne peut plus faire comme si tout changement allait de soi. L'évolution du système éducatif se prépare et se construit avec les acteurs.

**La présence des syndicats et associations professionnelles dans la gestion du processus de développement est un élément incontournable.**

Si la CDIP souhaite obtenir la plus grande adhésion possible des enseignantes et des enseignants à son projet d'auto-évaluation des écoles, elle ne doit pas perdre de vue que c'est un grand chantier qu'elle initie et qu'il vaut mieux, dans ce cas, assurer les fondements.

### **Entre autres choses, ce qui s'avère urgent et nécessaire,**

- ❑ c'est que l'autorité politique fasse émerger le débat dans le corps enseignant
  - sur la vision collective du métier,
  - sur la notion du rendre-compte de son travail (évaluation du travail des élèves, auto-évaluation des établissements, évaluation du système éducatif) ;
- ❑ c'est qu'elle démontre aux enseignants
  - l'intérêt d'agir dans le sens de l'auto-évaluation, plutôt que de subir des évaluations externes non fondées,
  - l'amélioration qu'apporte cet outil de développement à la qualité de l'école,
  - en quoi la pénibilité du métier peut être contrée,
  - en quoi l'attractivité du métier est augmentée,
  - en quoi l'auto-évaluation est source de plus d'autonomie pour les écoles ;
- ❑ c'est qu'elle définisse et communique aux enseignants les réels objectifs de l'auto-évaluation (autre chose qu'un simple moyen de réaliser des économies) :
  - emmener les enseignants dans une démarche d'évaluation participative (co-construction des critères, des modalités, ...),
  - définir à l'interne de la profession les missions de l'école ;
- ❑ c'est qu'elle rassure les enseignants sur la manière dont elle prévoit la mise en œuvre d'un tel chantier :
  - temps de travail,
  - formation des établissements,
  - définition claire de la gestion administrative, pédagogique et politique,
  - compétences professionnelles des responsables (métier de directeurs),
  - prise en compte de la réalité du contexte scolaire ;
- ❑ c'est qu'elle s'assure, avant d'engager le processus à large échelle, qu'elle dispose des moyens nécessaires, à savoir :
  - des ressources indispensables,
  - de l'appui des associations professionnelles d'enseignantes et d'enseignants.

### **En conclusion, le SER souhaite disposer d'un cadre d'évaluation**

- qui fasse sens avec la réalité du métier,
- qui soit en cohérence avec
  - les missions de l'école définies préalablement,
  - les plans d'étude-cadres, tels que le PECARO (plan d'étude cadre romand) ;
- qui prévoie, comme principe de base, la participation de l'équipe enseignante à l'élaboration des critères d'observation.

**Rendre compte ? OUI, MAIS dans l'objectif d'améliorer l'école, dans l'intérêt des élèves, sans péjoration des conditions de travail des enseignants et avec les Associations professionnelles.**

Pour le Syndicat des Enseignants Romands  
Marie-Claire Tabin, Présidente